

SUIVI D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



Rapport de visite du Contrôle de diagnostic

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Usager

Monsieur Paul CLEMENTS

Adresse de l'installation : Pech Plazen
46120 RUDELLE

Parcelle : OBO308

Propriétaire

Monsieur Paul CLEMENTS
39 Athelstan Road
CO3 3TW COLCHESTER
ROYAUME-UNI

Rapport établi suite à une intervention effectuée par le Service Public d'Assainissement Non Collectif en application des arrêtés du 7 septembre 2009. Il rend compte du descriptif de l'installation et de ses conditions de fonctionnement au moment de la visite.

Date de la visite : mardi 24 mai 2011

Personne(s) rencontrée(s) : Propriétaire Monsieur et Madame CLEMENTS Paul

Intervention technique de :

Cédric ANDRIEU

Service Public d'Assainissement Non Collectif
Communauté de Communes Causse Ségala Limargue
BP 40 000 – ZA Despeyroux
46120 LACAPELLE-MARIVAL
Tél : 05 65 11 08 08 - Fax : 05 65 11 08 09
Courriel : lcavaille@cccsl.fr

Type de résidence : Résidence secondaire depuis 2000

Nombre d'usagers permanents : 0

Nombre d'usager saisonnier : 4 à 6

Durée d'occupation : 3 mois par an

Nombre de chambres : 3

Capacité d'accueil : 6 équivalents habitants

Pente du terrain

Moyenne

Existence d'un point de captage d'eau potable à moins de 35 m

Non

Superficie totale de la parcelle ou de la propriété (m²)

4000

Surface utilisable pour le traitement

Suffisant

Année de réalisation du système d'assainissement autonome

Indéterminée

2. BILAN TECHNIQUE DE LA FILIERE

Caractéristiques	Sous dimensionnement notable des ouvrages
Etat et fonctionnement	Absence de traitement
Nuisances	Absence d'odeurs et de suintements constatés
Impact sur l'environnement	Habitat dense. Rejet direct en sous-sol; pollution indirecte des ressources en eau

3. ETAT DE L'INSTALLATION

3.1 Prétraitement

Eléments	Dysfonctionnement 1	Commentaire	Dysf. 2	Commentaire	Autre dysf
Fosse septique	Ouvrage inaccessible	Couvercle scellé	-	-	

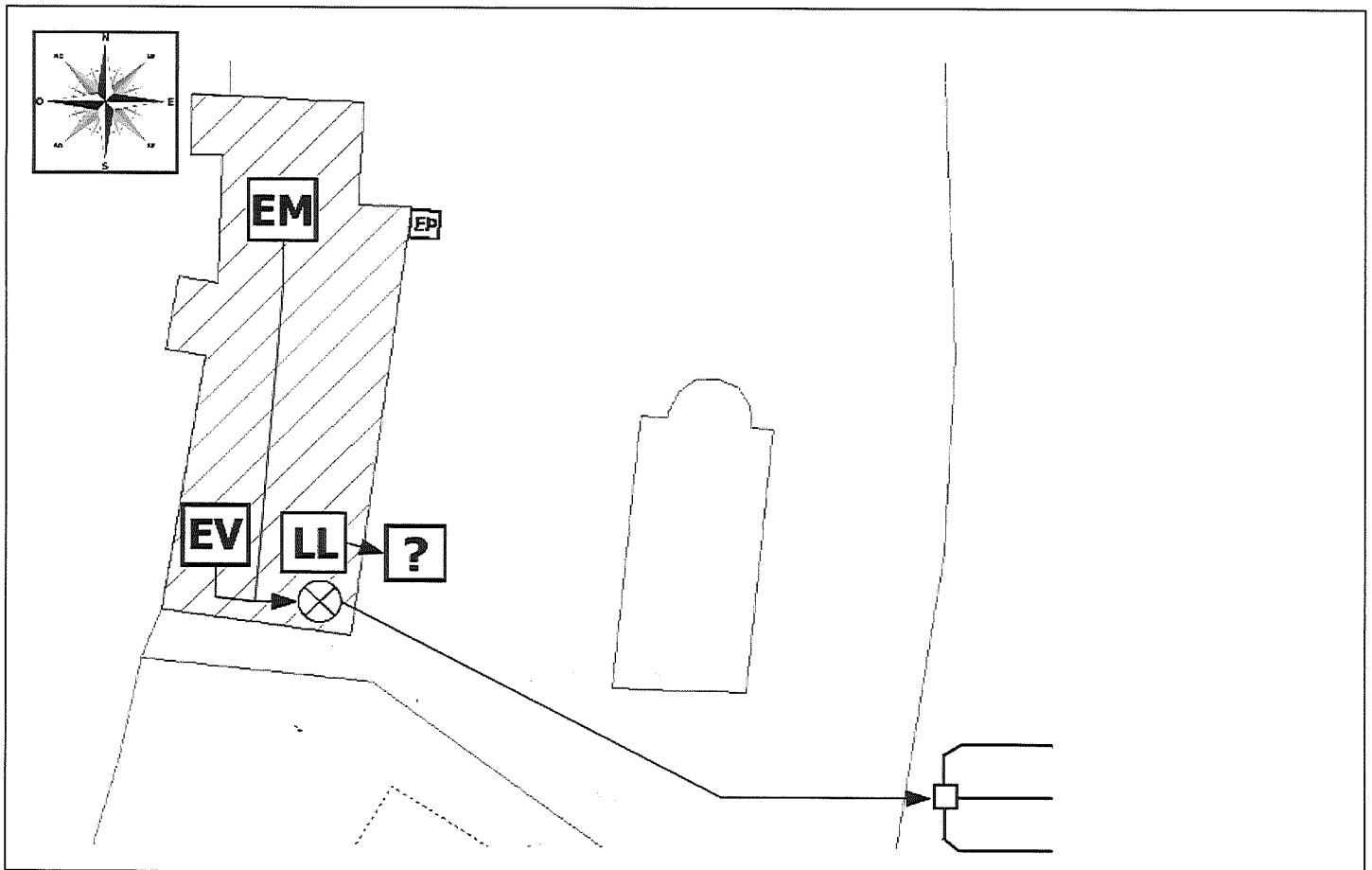
Conseils d'entretien

Taux d'occupation des boues dans la fosse non vérifiable : Contrôler le taux d'occupation des boues dans la fosse et procéder à une vidange si le volume total des boues est supérieur à 50% du volume utile de la fosse.

3.2 Traitement

Eléments	Dysfonctionnement 1	Commentaire	Dysf. 2	Commentaire	Autre dysf.
Existence d'ouvrage non vérifiable	Ouvrage inaccessible	Couvercle scellé	-	-	-

4. SCHEMA DE L'INSTALLATION



LEGENDE				
Eaux EM Eaux ménagères (Salle de bain, cuisine...) CU Cuisine SDB Salle de Bain LL Lave linge LV Lave vaisselle EV Eaux vannes (WC) EU Eaux usées (EV+EM) EP Eaux pluviales	Prétraitement ○ Bac à graisse ○○ Fosse toutes eaux □ Fosse étanche ⊗ Fosse septique ⊙ Décoloïdeur/préfiltre	Traitement □ Tranchée(s) d'épandage(s) à faible profondeur (1) □ Tranchée(s) d'épandage(s) à faible profondeur (2) □ Filtre à sable vertical non drainé □ Filtre à sable vertical drainé □ Tranchée d'infiltration □ Microstation T Tertre Z Lit à massif de zéolite	Rejet □ Rejet au fossé □ Rejet au ruisseau □ Rejet en surface □ Rejet dans le sol □ Puisard □ Rétention (Cuvé, more, citerne...)	Autre — Réseau eaux usées --- Réseau eaux pluviales Réseau ventilation □ Regard ⊙ Puits consommation eau potable ⊠ Pompe de Relevage ⊙ Ventilation primaire ⊙ Ventilation secondaire
Note d'information : Le schéma de l'installation ainsi que les symboles utilisés ne sont pas dessinés à l'échelle réelle, il s'agit d'une représentation schématique.				

5. CONCLUSION DU SPANC

Suite à la visite du mardi 24 mai 2011, au vue des conditions d'utilisations et d'occupations ainsi que des éléments fournies par le propriétaire, le fonctionnement du dispositif est considéré comme :

Non acceptable

Problème sur l'installation :

- Fosse inaccessible (couvercle scellé) : Rendre accessible la fosse afin de contrôler son bon fonctionnement et le taux d'occupation des boues ;
- Prétraitement inadapté et/ou sous-dimensionné : Mise en place d'une filière de prétraitement adaptée aux caractéristiques de la parcelle (Assistance du SPANC possible) ;
- Destination inconnue d'une partie des eaux ménagères (lave linge) : Rendre accessible les ouvrages afin de contrôler les raccordements et la destination des eaux ;
- Traitement inaccessible et absence d'information : Mettre à jour le système de traitement en aval de la fosse afin de contrôler le mode de traitement éventuel ainsi que son bon fonctionnement.

En cas de vente:

En cas de vente immobilière, conformément à la loi dite du Grenelle 2 (loi 2010-788 du 12 juillet 2010) :

- Le propriétaire doit **transmettre au notaire ce présent compte rendu** de visite, daté de moins de 3 ans (article L1331-11-1 du code de la santé publique). A défaut une nouvelle visite sera indispensable.
- L'acquéreur devra réaliser la mise aux normes de l'installation d'assainissement dans un **délai d'un an à compter de la vente** (article L271-4 du code de la construction et de l'habitation).

Lacapelle-Marival, le **jeudi 26 mai 2011**,
Le technicien du S.P.A.N.C.



Cédric ANDRIEU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CAUSSE SÉGALA LIMARGUE
SPANC
Z.A. DESPEYROUX
46120 LACAPELLE MARIVAL
Tél. 05 65 11 08 08

Lacapelle-Marival, le **jeudi 26 mai 2011**,
Le Président de la Communauté de Communes
Causse Ségala Limargue

Vincent LABARTHE

6. NOTIFICATION PAR LA COMMUNE

Vu et accepté par la commune. Transmis à l'intéressé.

Rudelle, le **06/06/2011**
Cachet et signature du Maire



7. AVIS DE L'USAGER

L'utilisateur est satisfait de son installation et n'envisage pas de travaux de réhabilitation dans l'immédiat.

Merci de bien vouloir avertir nos services en cas de changement de coordonnées du propriétaire.

Si le propriétaire souhaite réaliser des travaux, il devra déposer un dossier de demande d'installation à la mairie de la commune concernée. Afin d'encourager la réhabilitation des installations existantes, les visites de conseil sur projet réalisées dans un délai de six mois par le SPANC de la Communauté de communes Causse Ségala Limargue sont gratuites.

Par ailleurs, une liste des installateurs, des fournisseurs de granulats et des vidangeurs signataires de la charte départementale de l'assainissement non collectif est disponible en mairie ainsi qu'au SPANC.

ANNEXE TECHNIQUE, DESCRIPTIF DE L'INSTALLATION (selon visite et indications des propriétaires)

REMARQUE :

Les vidanges des dispositifs d'assainissement doivent être effectuées par un entrepreneur agréé et dans les règles de l'art (remplir le prétraitement d'eau claire à la fin de la vidange, laisser une petite partie des boues afin de faciliter le redémarrage, évacuer toutes les graisses...). Lors de sa visite, le vidangeur doit fournir au propriétaire un récépissé comportant notamment (arrêté du 07/09/2009) les caractéristiques et la quantité des matières éliminées, le lieu où les matières de vidanges sont transportées en vue de leur élimination...

1. COLLECTE DES EAUX USEES

Présence d'un point de visite (té, regard ...) écoulement correct regard / té accessible nombre de regard / té	Non Oui - -
Fonctionnement du réseau de collecte Séparation eaux usées / eaux pluviales Destination des eaux pluviales	Bon Oui Rejet sur perca
Destination des eaux usées : - des eaux vannes - des eaux de la cuisine - des eaux de la salle de bains - des autres eaux	Fosse septique Fosse septique Fosse septique Rejet sur parcelle

2. PRETRAITEMENT

Constat du dispositif	Incomplet
-----------------------	-----------

2.1 Caractéristique

Eléments	Commentaire	Volume (en litre)	Matériau	Accessible	Destination	Etat
Fosse septique	Dans la cave	1000	Béton	Non	Drain à priori	Non vérifiable

Fosse positionnée à moins de 10 m de l'habitation : Niveau d'eau correct dans la fosse : Bac à graisse positionné à moins de 2 m de l'habitation :	Oui Non vérifiable -
--	----------------------------

2.2 Entretien

Eléments	Certificat présenté	Date de la vidange	Volume (en litre)	Destination	Exécutant	Agréé	Fréquence de vidange
Fosse septique	-	-	-	-	-	-	Pas vidangée depuis 2000 avant pas d'information

3. VENTILATION

Existence d'une ventilation primaire (évent ou décompression) ?		Oui	Existence de la ventilation secondaire (en sortie de fosse) ?		Non
Si oui	- remontée au-dessus du toit	Non	Si oui	- remontée au-dessus du toit	-
	- diamètre (en mm)	20		- diamètre (en mm)	-
	- diamètre vérifiable	Oui		- diamètre vérifiable	-
			- présence d'un extracteur		-
			si oui, de type		-

4. TRAITEMENT DES EAUX USEES

Constat du dispositif	Non vérifiable
-----------------------	----------------

Eléments	Commentaire	Surf. (m²)	Long. (m)	Larg. (m)	Profond. (m)	Nombre	Destination
Existence d'ouvrage non vérifiable	Un drain à priori	Non vérifiable	Non vérifiable	Non vérifiable	Non vérifiable	1 à priori	Non vérifiable

Type de traitement principal :	Existence d'ouvrage non vérifiable
Le dispositif se situe-t-il à :	Oui
- + de 35 m d'un captage d'eau destiné pour la consommation	Non vérifiable
- + de 5 m d'une habitation	Non vérifiable
- + de 3 m d'un arbre	Non vérifiable
- + de 3 m des limites de propriété	Non vérifiable
Présence d'un regard de répartition ?	Non
Accès possible ?	-
Regard posé horizontalement	-
Répartition des effluents correcte	-
Présence d'un regard de bouclage ?	Non
Accès possible ?	-
Regard posé horizontalement	-
Présence d'eau dans le regard de bouclage	-

5. EVACUATION DES EFFLUENTS

Destination des effluents	Commentaire
Rejet inconnu	-

6. CONSEIL D'ENTRETIEN

Eléments	Délais	Hauteur totale (m)	% boues estimatif
Fosse septique	A entretenir dans l'immédiat	Non vérifiable	Non vérifiable

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes Causse Ségala Limargue au 05 65 11 08 08

